

Réunion de la Commission de Suivi de Site SOGAD à Agen

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

à Agen

Mardi 4 juin 2019 – 14 heures 30

Liste des participants

Collège « Administrations de l'État »

Mme Hélène GIRARDOT	Secrétaire générale Préfecture du Lot-et-Garonne
Mme Isabelle BELLO	Préfecture du Lot-et-Garonne
Mme Stéphanie CABANAC	Préfecture du Lot-et-Garonne
M. Sébastien MOUNIER	DREAL
M. Clément DASTROS	Stagiaire SIDPC

Collège « Élus »

M. Pierre TREY D'OUSTAU	Vice-Président de l'Agglomération d'Agen
M. Éric PIQUET	Agglomération d'Agen
M. Bertrand GIRARDI	Mairie d'Agen
M. Frédéric DUJARDIN	Mairie de Colayrac-Saint-Cirq

Collège « Riverains »

Mme Hélène HEURTEBISE	SEPANLOG
------------------------------	----------

Collège « Exploitants ou organismes professionnels »

M. Jean-Philippe SILVAIN	Directeur de site Suez/SOGAD
M. Robert BUKVIC	Responsable de site SOGAD
Mme Bettina DHUYVETTER	Ingénieur prévention des risques Suez/SOGAD
Mme Céline UNANUE	Responsable environnement Suez/SOGAD

Ordre du jour

- Bilan d'activité de l'année 2018
- Projets 2019

Documents associés

Annexe I : Bilan de l'exploitant

14 heures 40 – Début de la réunion

Mme GIRARDOT, Secrétaire générale de la Préfecture

Ouvre la réunion.

I. Bilan d'activité de l'année 2018

Présentation du site

M. Jean-Philippe SILVAIN, Directeur de site Suez/SOGAD

Explique que la SA SOGAD est détenue par le Groupe SECHE Environnement et le Groupe Suez.

Elle est exploitée dans le cadre d'un contrat de délégation de service public d'une durée de 15 ans depuis le 1^{er} juillet 2018.

Le site, mis en service en 1983, compte 14 salariés. Il se compose d'une unité de valorisation énergétique et d'un centre de transfert destiné à trier les déchets avant leur incinération. Il dispose d'une autorisation préfectorale pour traiter 35 000 tonnes de déchets par an.

Le dispositif de traitement des fumées permet de capter les polluants. Les déchets dangereux résiduels sont ensuite enfouis. Les fumées, ainsi que les dioxines et furanes sont analysés en continu.

M. BUKVIC, Responsable du site de la SOGAD

Explique que les arrêts techniques interviennent tous les trois mois, début mars, en juin et au mois d'octobre. Ils durent en moyenne une semaine.

Il ajoute que la certification ISO 14 001 a été renouvelée en 2018.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération est devenue propriétaire de l'usine le 1^{er} juillet 2018.

Enfin, des travaux sont prévus pour rénover les bâtiments administratifs, optimiser la production de mâchefers et installer un générateur électrique, qui permettra à la SOGAD de produire 65 % de l'énergie dont elle a besoin, tout en continuant à en fournir à ATEMAX.

M. Pierre TREY D'OUSTAU, Vice-Président de l'Agglomération d'Agen

Précise que le projet de création d'un réseau de chaleur en cours d'étude devrait permettre à terme de chauffer des bâtiments publics afin de réaliser des économies.

M. Jean-Philippe SILVAIN, Directeur de site Suez/SOGAD

Ajoute que l'usine ATEMAX ne fonctionne pas le week-end. Le raccordement au réseau assurera un débouché pour la chaleur produite par la SOGAD ces jours-là et qui est actuellement perdue.

M. BUKVIC, Responsable du site de la SOGAD

Estime que l'usine pourrait assurer le chauffage de 4 000 foyers agenais.

Mme Hélène HEURTEBISE, SEPANLOG

Demande s'il ne serait pas possible de chauffer des bâtiments autour du site.

M. Pierre TREY D'OUSTAU, Vice-Président de l'Agglomération d'Agen

Juge préférable de chauffer des bâtiments plus conséquents afin d'éviter la déperdition de chaleur.

Mme Hélène HEURTEBISE, SEPANLOG

Souhaite savoir s'il est possible de faire circuler de l'eau chaude dans des tuyaux sans impacter l'environnement.

M. Jean-Philippe SILVAIN, Directeur de site Suez/SOGAD

Répond que les tuyaux sont isolés.

M. Pierre TREY D'OUSTAU, Vice-Président de l'Agglomération d'Agen

Indique que le franchissement de la Garonne utilisera un pont.

Mme Brigitte BARAILLES et M. Jean-Jacques MIRANDE, Mairie du Passage

Soulignent que les élus du Passage sont intéressés par le projet.

Mme GIRARDOT, Secrétaire générale de la Préfecture

Répond que ce sujet sera traité au niveau de l'agglomération.

M. BUKVIC, Responsable du site de la SOGAD

Revient à la présentation et indique que les mâchefers, auparavant enfouis, sont désormais valorisés.

M. Jean-Philippe SILVAIN, Directeur de site Suez/SOGAD

Rappelle que les mâchefers sont les résidus de combustion. La création d'une unité de traitement interne a été abandonnée et ils sont pris en charge par BEDEMAT, en nord-Gironde. Ils sont notamment utilisés dans les sous-couches routières.

M. BUKVIC, Responsable du site de la SOGAD

Signale que la SOGAD a obtenu la certification ISO 50 001 en 2018.

Mme Bettina DHUYVETTER, Ingénieur prévention des risques SUEZ/SOGAD

Explique qu'il s'agit d'une norme relative au management de l'énergie.

M. BUKVIC, Responsable du site de la SOGAD

Ajoute que dans le cadre du contrat avec l'agglomération d'Agen, la SOGAD s'est engagée à obtenir les certifications 9001 (qualité) et 45001 (sécurité).

Par ailleurs, l'exercice incendie mené avec le SDIS 47 et ADEMAT consistait à prendre en charge un camion enflammé.

Mme Hélène HEURTEBISE, SEPANLOG

S'enquiert de la procédure en cas d'inondation.

M. BUKVIC, Responsable du site de la SOGAD

Répond que l'usine a dressé la liste des actions à mener pour éviter les accidents environnementaux.

M. Jean-Philippe SILVAIN, Directeur de site Suez/SOGAD

Précise qu'un plan d'action est en cours d'étude en cas de crue importante qui bloquerait le site et empêcherait le traitement des déchets. Ceux-ci seraient alors envoyés sur un autre site.

M. DUJARDIN, Mairie de Colayrac-Saint-Cirq

Demande comment sont traités les déchets lors des arrêts techniques.

M. BUKVIC, Responsable du site de la SOGAD

Répond qu'ils sont évacués au fur et à mesure. Il estime qu'il faudrait trouver des solutions de stockage extérieures au site. Il précise qu'ils seront stockés à Montech lors de travaux sur la grille en novembre.

M. Sébastien MOUNIER, DREAL

Note que la fosse paraît sous-dimensionnée par rapport au volume de déchets traités par l'usine.

M. BUKVIC, Responsable du site de la SOGAD

Assure que le remplacement du plan de la grille permettra une meilleure régulation de la capacité de la fosse. Par ailleurs, il se félicite que 14 ans se soient écoulés sans accident de travail.

M. Jean-Philippe SILVAIN, Directeur de site Suez/SOGAD

Ajoute qu'aucune maladie professionnelle n'est à signaler.

Données d'exploitation

M. BUKVIC, Responsable du site de la SOGAD

Explique que les DNDAE sont des déchets non dangereux d'activité économique. Ceux qui ne sont pas incinérables sont enfouis à Montech.

En outre, certains déchets ont été requalifiés en OM, ce qui a conduit à améliorer le tri et à sensibiliser les chauffeurs et les transporteurs.

M. BUKVIC, Responsable du site de la SOGAD

Ajoute que l'activité de transfert en fosse a augmenté de manière significative, car l'arrêt technique a été plus important du fait de travaux sur la chaudière et d'une légère baisse de la disponibilité de l'installation (d'environ 94 % à 92,6 %). En 2019, l'usine est en avance d'environ 1 000 tonnes sur son plan de production.

M. Jean-Philippe SILVAIN, Directeur de site Suez/SOGAD

Explique que la chaleur vendue correspond à l'énergie valorisée par ATEMAX. Elle varie en fonction de la disponibilité de l'installation. La chaleur produite est proportionnelle au volume de déchets. Il souligne que les problèmes de qualité d'eau survenus en 2017 ne se sont pas reproduits en 2018.

Mme Hélène HEURTEBISE, SEPANLOG

Demande si les résidus de ferraille et de mâchefers sont vendus.

M. Jean-Philippe SILVAIN, Directeur de site Suez/SOGAD

Répond qu'il en est ainsi pour les ferrailles, mais pas pour les mâchefers.

M. GIRARDI, Mairie d'Agen

Souligne l'effort réalisé par la SOGAD pour recycler ces résidus.

M. BUKVIC, Responsable du site de la SOGAD

Explique que les REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères) sont les résidus dangereux du filtre à manche collectés tous les quinze jours. Ils sont ensuite enfouis en centre de produits dangereux.

Mme Hélène HEURTEBISE, SEPANLOG

Demande si un service R & D travaille sur les REFIOM au sein du Groupe Suez.

M. Jean-Philippe SILVAIN, Directeur de site Suez/SOGAD

N'en a pas connaissance.

M. BUKVIC, Responsable du site de la SOGAD

Souligne que ces déchets représentent la portion non valorisable du processus. Il souligne les bons ratios des mâchefers et des métaux.

Mme Céline UNANUE, Responsable environnement Suez/SOGAD

Précise que la SOGAD s'évertue à disposer des meilleurs traitements des fumées.

Mme Brigitte BARAILLES, Mairie du Passage

S'enquiert de la durée de dangerosité de ces résidus.

Mme Céline UNANUE, Ingénieur environnement Suez/SOGAD

Explique qu'ils sont stabilisés dans le béton, ce qui les rend inertes, puis enfouis dans des alvéoles étanches dans des centres de stockage de déchets dangereux.

M. Sébastien MOUNIER, DREAL

Précise que l'économie circulaire vise à limiter ces déchets. Toutefois, la disparition totale des déchets dits « ultimes » paraît aujourd'hui peu envisageable. Ces centres de stockage surveillés au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement demeurent indispensables. En outre, la DREAL compétente dans la localisation où ils sont implantés interviendrait si elle avait connaissance d'anomalies sur ces installations.

M. BUKVIC, Responsable du site de la SOGAD

Indique que la consommation d'eau devrait diminuer à l'avenir grâce à l'utilisation des eaux de ruissellement des sols.

Par ailleurs, le vieillissement du filtre à manche explique l'augmentation de la consommation d'électricité. Tout est mis en œuvre pour la réduire.

Surveillance environnementale

Mme Céline UNANUE, Responsable environnement Suez/SOGAD

Explique que des analyseurs mesurent en continu les rejets atmosphériques. Les limites autorisées par le décret préfectoral sont indiquées en rouge sur les schémas. Deux dépassements sont intervenus les 16 et 17 juillet 2018 lors du redémarrage des installations après un arrêt technique. Cette anomalie a été corrigée.

Le compteur d'autosurveillance est incrémenté lorsque les rejets atmosphériques excèdent les valeurs limites. Il ne doit pas enregistrer plus de 60 heures sur l'année calendaire. Il a totalisé 8 heures 10 en 2017 et 5 heures 50 en 2018. Le graphe indique par ailleurs les polluants incriminés. L'action corrective consiste à vérifier que l'injection des produits destinés à éviter les rejets atmosphériques se produit correctement et à s'assurer de la qualité de la combustion.

Par ailleurs, les compteurs d'indisponibilité des analyseurs, qui ne doivent pas en comptabiliser plus de 60 heures, ont enregistré 3 heures 30 d'indisponibilité en 2018 sur 8 000 heures de mesure.

Mme Céline UNANUE, Responsable environnement Suez/SOGAD

Ajoute que les contrôles semestriels des rejets atmosphériques permettent de vérifier les seuils et de s'assurer que les analyses sont cohérentes. Aucune anomalie n'a été constatée en 2018.

Par ailleurs, le process ne rejette aucune eau industrielle.

Le niveau de rejet des eaux pluviales et de voirie est indiqué en pourcentage par rapport aux

préconisations de la norme. Toutes les mesures sont conformes.

Mme Hélène HEURTEBISE, SEPANLOG

Demande si le site est équipé de filtres.

M. BUKVIC, Responsable du site de la SOGAD

Explique que lorsque le pH des eaux pluviales n'est pas conforme, elles sont déviées vers un bassin.

Mme Hélène HEURTEBISE, SEPANLOG

Note une augmentation des poussières.

M. Jean-Philippe SILVAIN, Directeur de site Suez/SOGAD

Répond que la production de poussière fluctue ponctuellement en fonction de la nature des déchets incinérés. Cependant, les graphes n'indiquent pas de dépassement des valeurs limites.

M. BUKVIC, Responsable du site de la SOGAD

Ajoute que les résultats des analyses sont trois fois inférieurs à ces valeurs.

M. Sébastien MOUNIER, DREAL

Note que les valeurs limites d'émission ont été revues au niveau européen. En outre, les résultats présentés par la SOGAD respectent les intervalles préconisés par la Communauté européenne.

Mme Céline UNANUE, Responsable environnement Suez/SOGAD

Indique que les retombées au sol sont surveillées à l'aide de prélèvements annuels effectués en deux endroits situés dans la zone de retombée des fumées.

Aucun seuil n'est applicable pour les métaux. Cependant, l'évolution de l'impact doit être mesurée dans le temps. Il faut également comparer les analyses avec les valeurs guides retenues. Le tableau montre qu'aucune de ces valeurs n'est dépassée et qu'il n'existe pas d'évolution notable.

En ce qui concerne le SD2 2, le mercure un temps en hausse est revenu à la normale.

Mme Hélène HEURTEBISE, SEPANLOG

Demande quelle est la distance entre les deux points de prélèvement.

M. BUKVIC, Responsable du site de la SOGAD

Répond que deux kilomètres les séparent.

Mme Hélène HEURTEBISE, SEPANLOG

Signale qu'elle avait demandé lors de la précédente CSS à ce qu'un prélèvement soit effectué à un autre point.

Mme Céline UNANUE, Responsable environnement Suez/SOGAD

Objecte que ces nouveaux prélèvements ne disposeraient pas d'historique.

M. Sébastien MOUNIER, DREAL

Signale que la carte ne comporte pas de rose des vents pour s'assurer que le positionnement des points de prélèvements restent pertinent. Il souligne l'absence d'un point témoin. Il rappelle qu'il serait sans doute difficile d'expliquer les aléas de mesure en cas de problème.

Mme Céline UNANUE, Responsable environnement Suez/SOGAD

Assure que les mesures d'un témoin trop éloigné de l'usine n'apporteraient pas d'éléments fiables.

Mme Hélène HEURTEBISE, SEPANLOG

Est persuadée qu'il faudrait réfléchir à installer un système d'analyse témoin sur la zone d'Agen.

M. Éric PIQUET, Agglomération d’Agen

Doute de l’intérêt scientifique d’une telle mesure. En effet, ces analyses sont intéressantes sur la durée, car elles permettent de constater les évolutions éventuelles.

M. Sébastien MOUNIER, DREAL

Précise que si des dépassements sont constatés aux points actuels, d’autres mesures pourraient être réalisées.

Mme Céline UNANUE, Responsable environnement Suez/SOGAD

Ajoute qu’il est difficile de trouver un terrain homogène et sans remblai pour y positionner un témoin.

M. Éric PIQUET, Agglomération d’Agen

Rappelle que les analyses des fumées respectent les normes.

Mme Hélène HEURTEBISE, SEPANLOG

Explique que la SEPANLOG estime indispensable de couvrir la zone la plus large possible. Elle s’interroge sur l’absence de relevé sur la partie gauche de la carte.

M. Sébastien MOUNIER, DREAL

Indique qu’il s’était posé la même question (référence au point témoin hors influence du site).

Mme Céline UNANUE, Responsable environnement Suez/SOGAD

Précise que les dioxines et furanes sont mesurés en nanogrammes (ng).

Elle ajoute que 4 piézomètres mesurent la qualité de la nappe phréatique aux alentours du site. Les analyses ne détectent pas d’impact de l’installation sur la qualité de l’eau.

M. BUKVIC, Responsable du site de la SOGAD

Indique que le nouveau bâtiment administratif devrait être terminé pour la fin de l’année.

M. GIRARDI, Mairie d’Agen

Estime positif que l’usine d’incinération présente des résultats aussi satisfaisants.

Mme Hélène HEURTEBISE, SEPANLOG

Approuve la mise en place d’un cercle vertueux.

Mme GIRARDOT, Secrétaire générale de la Préfecture

Ajoute que la plupart des entreprises de la région œuvrent en ce sens.

M. Sébastien MOUNIER, DREAL

Salue la qualité de l’exploitation présentée.

II. Projets 2019

M. Jean-Philippe SILVAIN, Directeur de site Suez/SOGAD

Indique les travaux livrables en novembre et décembre 2019 :

- Le plan de grille d’origine sera remplacé.
- Un générateur utilisant la vapeur pour produire de l’électricité sera installé.
- Les nouveaux bâtiments comporteront des vestiaires, un réfectoire, des bureaux et une salle de réunion.

Lors de la phase 2, un échangeur permettra d’alimenter le réseau de chaleur en fin 2021. Enfin, la tour de refroidissement des fumées sera remplacée par un échangeur.

M. Éric PIQUET, Agglomération d’Agen

Précise que la délégation de service public devrait intervenir en 2020. Le réseau de chaleur serait lui créé en 2022.

M. Sébastien MOUNIER, DREAL

Demande si l'ADEME a été sollicitée pour le réseau de chaleur.

M. GIRARDI, Mairie d'Agen

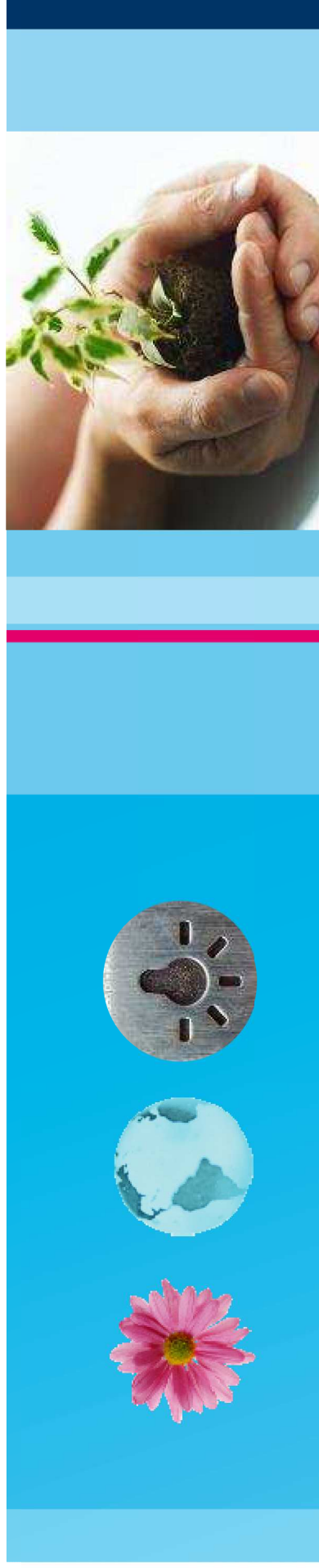
Assure que toutes les démarches nécessaires seront menées pour assurer ce financement.

M. Jean-Philippe SILVAIN, Directeur de site Suez/SOGAD

Ajoute que la SOGAD a demandé une subvention au titre des procédés innovants auprès de la Région pour la turbine produisant de l'électricité, qui accepte de la vapeur saturée et supporte les variations de débit. La réponse de la commission d'arbitrage est en attente. La subvention éventuellement obtenue sera versée à la Communauté d'Agglomération.

16 heures 25 – Clôture de la réunion

Juin 2019



Commission de suivi de site (CSS)

Unité de Traitement et de Valorisation énergétique des déchets

Le Passage d'Agen

2018



SOMMAIRE

- ① **Présentation du site**
- ② **Données d'exploitation**
- ③ **Surveillance environnementale**



① Présentation du site



Structure Juridique et effectif

Société Anonyme au capital de 76 224,51 000 Euros

■ 50% Groupe SECHE ENVIRONNEMENT

■ 50% Groupe SUEZ

Directeur de sites

Jean Philippe SILVAIN

Responsable de site

Robert BUKVIC

Contrat de délégation de service public (DSP)

Personnel

Un effectif de 14 personnes titulaires à fin 2018

Mise en Service : 1983

Arrêtés préfectoraux en vigueur :

N°2005-300- 5 du 27/10/2005 (AM du 20/09/02)

N°2009-355-21 (RSDE)

N°2012-93-0004 du 11/07/2012 (complémentaire)

N°2014-01-47 (nouvelle rubrique ICPE)

N°2015/DDT/10-175 (création CSS)

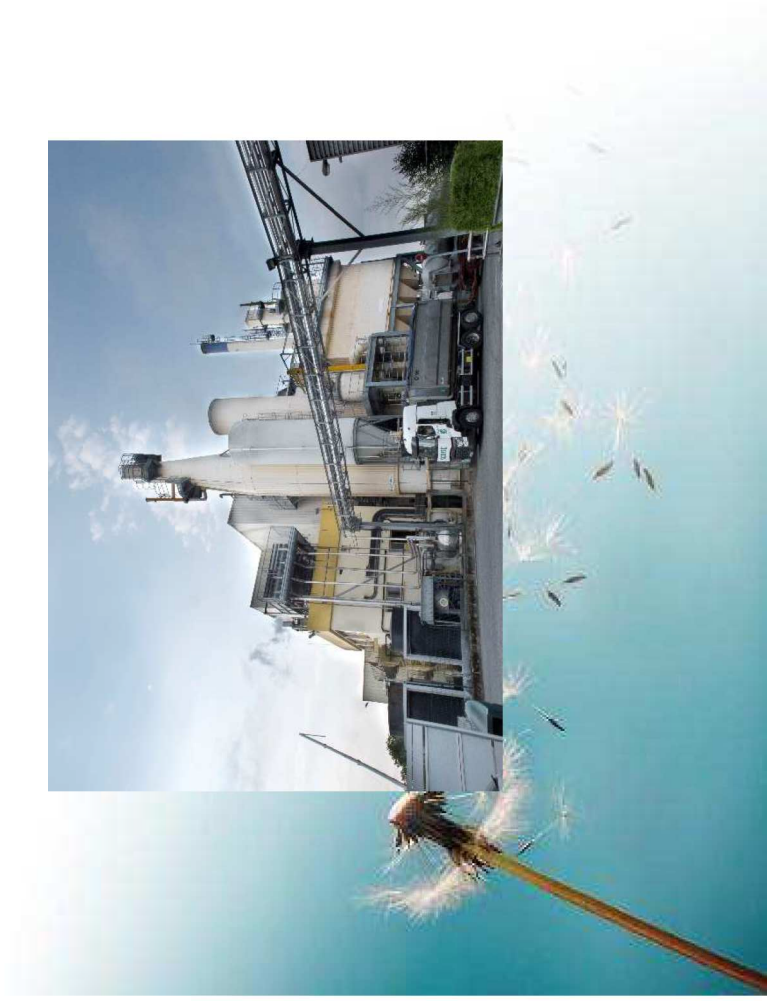
Dernière CSS : 17 décembre 2018



ACTIVITES DU SITE

- 1 UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE
- 1 CENTRE DE TRANSFERT

Autorisation préfectorale : 35 000 tonnes/an



LES EQUIPEMENTS PRINCIPAUX

- 1 Fosse de réception 480 m³
- 1 Four de type TRIGA d'une capacité de 4.2 t/h soit 35 000 t/an
- 1 Chaudière de type CITTIC-CAROSSO d'une puissance thermique de 6 MW. Valorisation énergétique sous forme de vapeur fournie à l'industriel voisin.
- 1 Injection de réactifs dans 1 réacteur (bicarbonate + coke de lignite)
- 1 Filtre à manches avec 500 manches en fibre de verre
- 1 Cheminée d'une hauteur de 31,50 m
- 2 ensembles redondants d'analyseurs en continu (poussières, HCl, SO₂, CO, NO_x, COT, ...)
- 1 dispositif de prélèvement pour les dioxines et furanes.

Faits marquants 2018

- Du 04/03/18 au 12/03/18 : Arrêt technique programmé
- 21/06/2018 : Renouvellement de la certification ISO 14 001
- Du 22/06/2018 au 26/06/2018 : Arrêt technique programmé
- 01/07/18 : La CAA devient officiellement propriétaire de l'usine. L'exploitation du site est confiée à l'entité SOGAD (Délégation de Service Public pour une durée de 15 ans).
- 01/08/18 : Début acheminement des mâchefers sur l'IME de BEDEMAT pour maturation.
- Du 01/10/2018 au 16/10/2018 : Arrêt technique programmé
- 10/10/2018 : Obtention de la certification ISO 50 001
- 11/12/2018: Inspection DREAL sur site
- 28/11/2018: Test de situation d'urgence avec les pompiers du SDIS 47
- 17/12/2018: Tenue d'une Commission de suivi de site à la Préfecture d'Agen
- 31/12/18 : Nos résultats en matière de sécurité au travail (14 ans sans accidents)



Certifications

➤ **Obtention du certificat ISO 14 001 Initial
(Management de l'Environnement) :**

➤ **Juillet 2005**

➤ **Audit de Renouvellement ISO 14 001**

➤ **Juin 2018**



➤ **Démarche ISO 50 001(Management de l'Energie) :**

➤ **Obtention du certificat en octobre 2018**



② Données d'exploitation



TONNAGES OM et assimilés

Années	2017	2018
OM COLLECTIVITES	24 911	25 641
DNDAE à trier	3 000	2 276
DNDAE incinérables	3 544	4 254
TOTAL réceptionné	31 455	32 171
Evacués en CET	2 084	3 381
Evacués en UIOM	0	0
Variation du stock en fosse	-43	-192
TOTAL Inc.	29 414	28 598

L'augmentation significative des OM entrants s'explique par la requalification en OM de certains déchets municipaux auparavant affectés en DNDAE à trier.

Augmentation significative de la quantité de DNDAE incinérables (apports supplémentaires ponctuels).

Le tonnage incinéré en 2018 est en baisse significative par rapport à 2017 malgré un tonnage entrant plus important du fait des effets conjugués d'une cadence de fonctionnement plus faible (forte pluviométrie + plan de grilles vieillissant), et des impératifs en terme de maintenance préventive (décennale chaudière)



PRODUCTION THERMIQUE

(MWh)

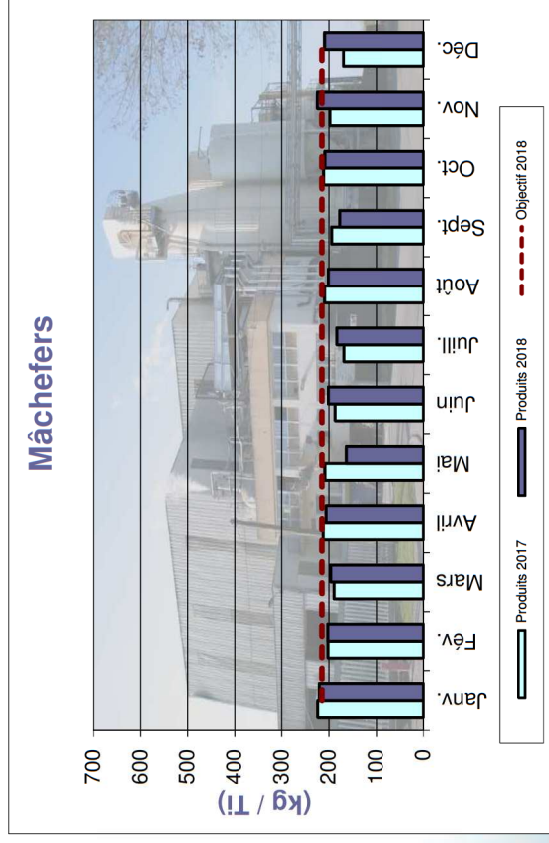
Années	Chaleur produite (MWh)	Chaleur produite (MWh / t inci.)	Chaleur vendue (MWh)	Chaleur vendue (MWh / t inci.)
2017	45 129	1,53	19 910	0,68
2018	43 309	1,51	21 744	0,76

La vapeur valorisée en 2018 est en augmentation significative par rapport à 2017. Cette augmentation intervient en dépit d'une vapeur produite plus faible. Cette augmentation s'explique par le fait que les difficultés techniques à répétition survenues l'année dernière chez ATEMAX (problèmes de quantité et de qualité des retours condensats etc...) ont été en partie résolus. La quantité de vapeur prise par l'entité ATEMAX reste néanmoins en net retrait par rapport aux 24 500 MWh prévus

The logo for SOGAD features the company name in a bold, black, sans-serif font. The letters 'O' and 'A' are stylized, with the 'O' containing a green and orange circular graphic element. The 'A' has a similar graphic element above it. The background of the logo area is a light blue sky with a dandelion seed head in the foreground, with its seeds blowing away.

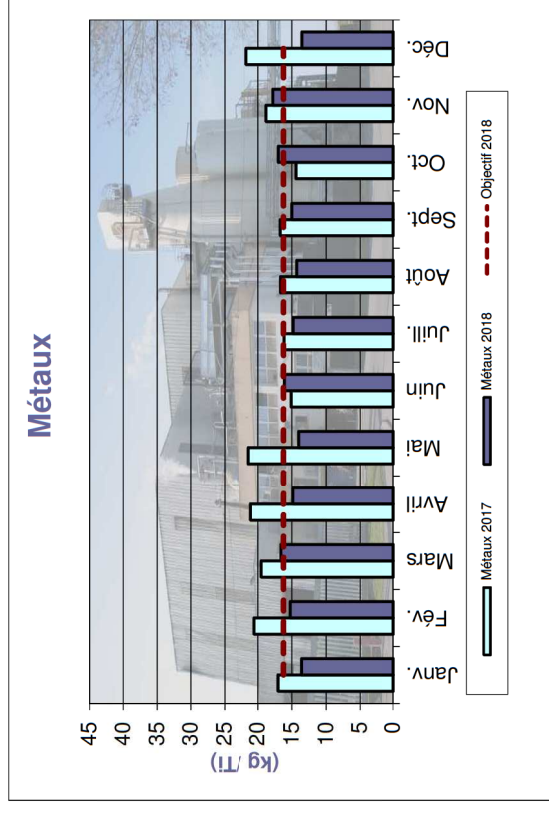
RESIDUS D'INCINERATION

MACHEFERS



	2017	2018
Mâchefers produits (t)	5 853	5 742
Ratio (kg/t incinérée)	199	200,8

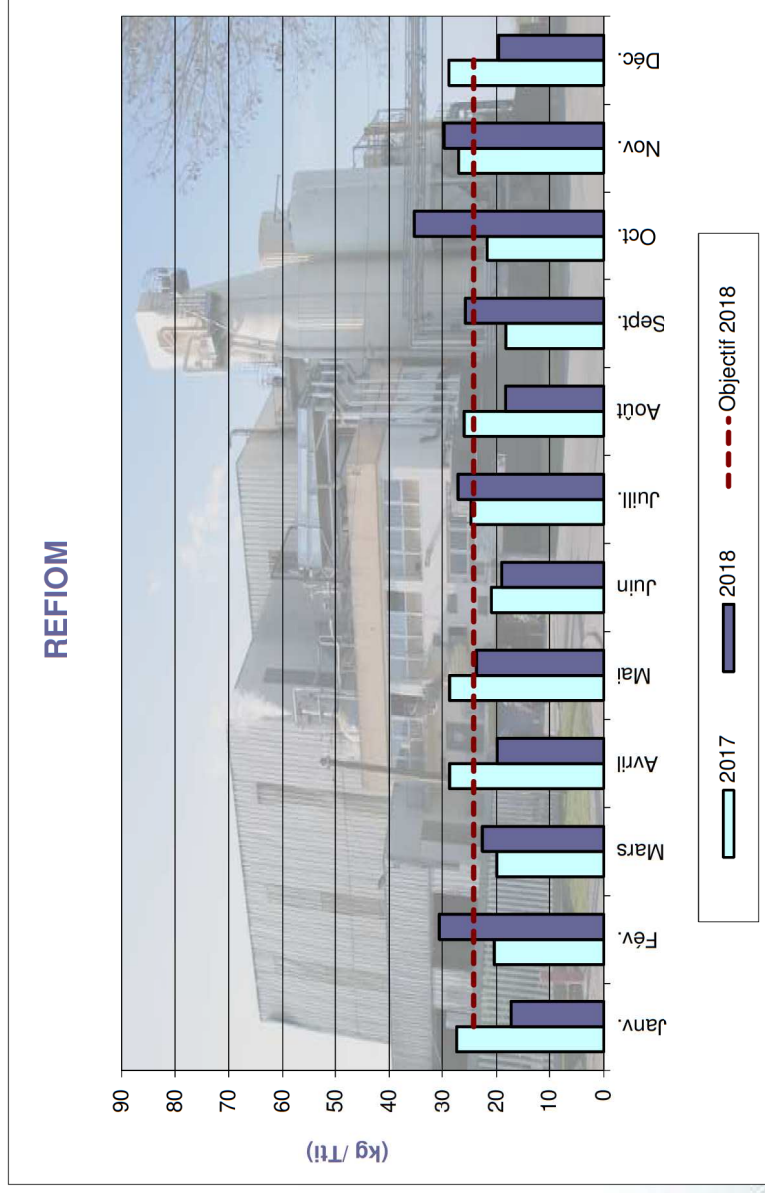
FERRAILLES



	2017	2018
Brut (tonnes)	544	436
Ratio (kg/t incinérée)	18,49	15,24

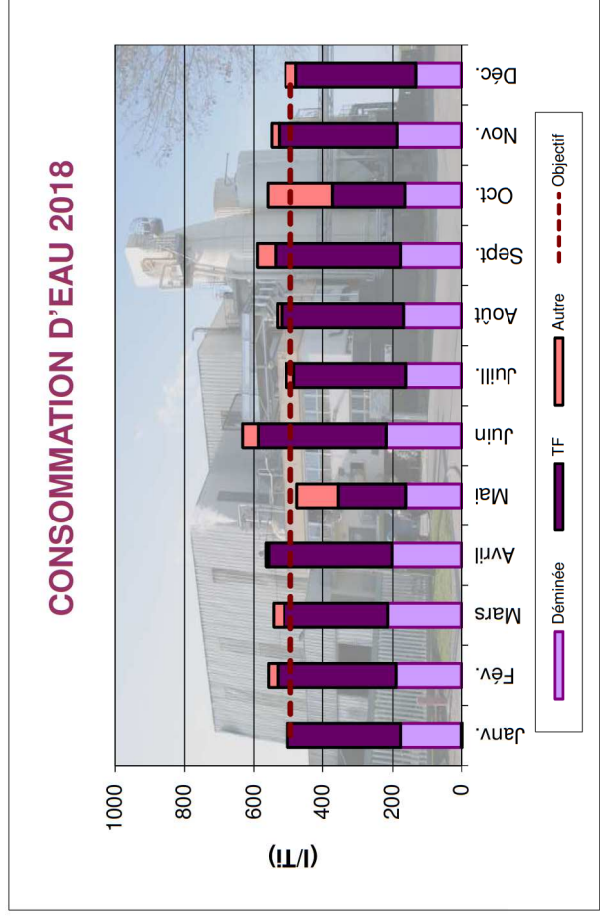
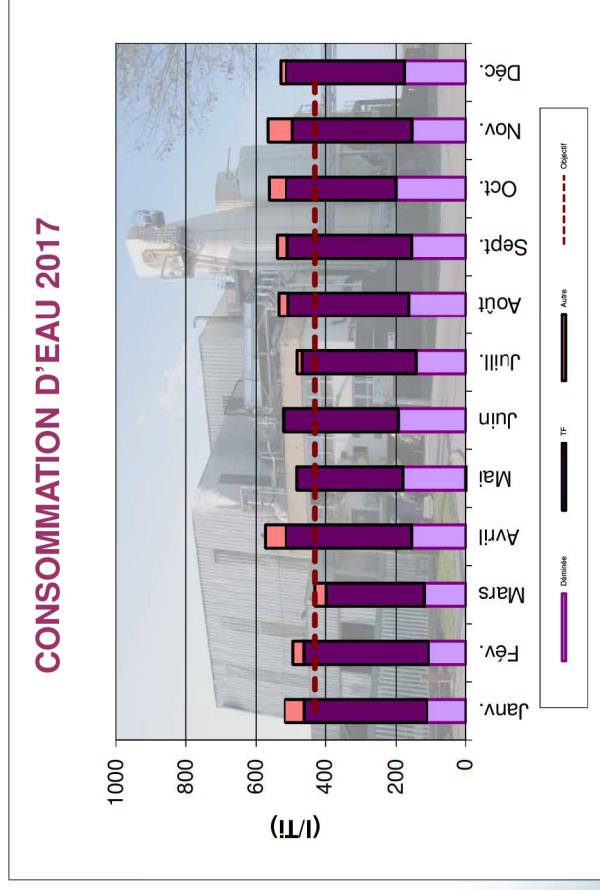


RESIDUS D'INCINERATION



	2017	2018
Brut (tonnes)	727	687
Ratio (kg/t incinérée)	24,71	24,02

CONSOMMATIONS D'EAU

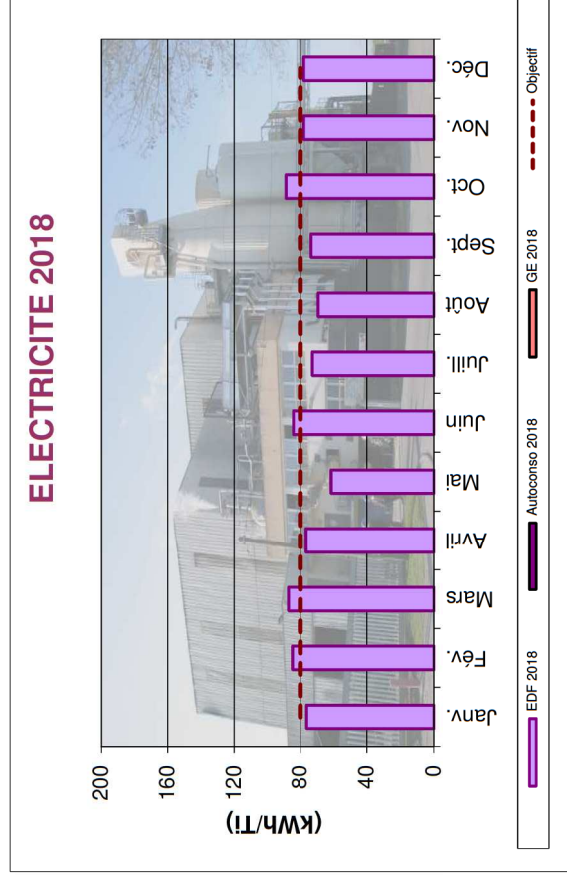
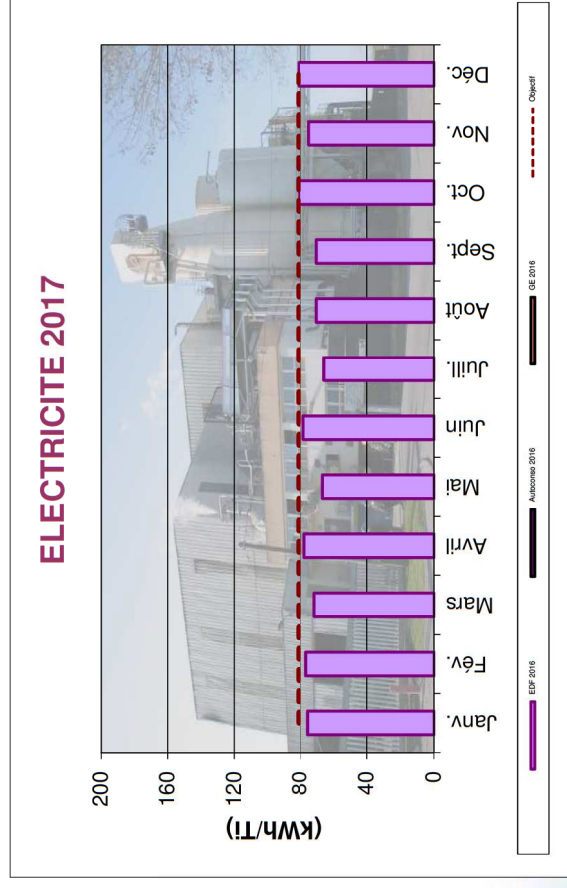


	2017	2018
Conso totale (m ³)	15 361	15 565
Ratio (l/t incinérée)	522	544

- La quantité d'eau consommée par le site est en légère augmentation par rapport à 2017 (retour condensats ATEMAX encore en baisse)



CONSOMMATIONS ELECTRICITE



	2017	2018
Conso totale (MWh)	2 186	2 211
Ratio (KWh/t incinérée)	74,33	77,31

Une augmentation de la consommation d'électricité a été observée en 2018. En cause, le vieillissement progressif des manches filtrantes et une augmentation des pertes de charge et donc du taux de fonctionnement du ventilateur de tirage qui est un très gros consommateur d'énergie. Le remplacement des manches filtrantes est programmé en Novembre 2019



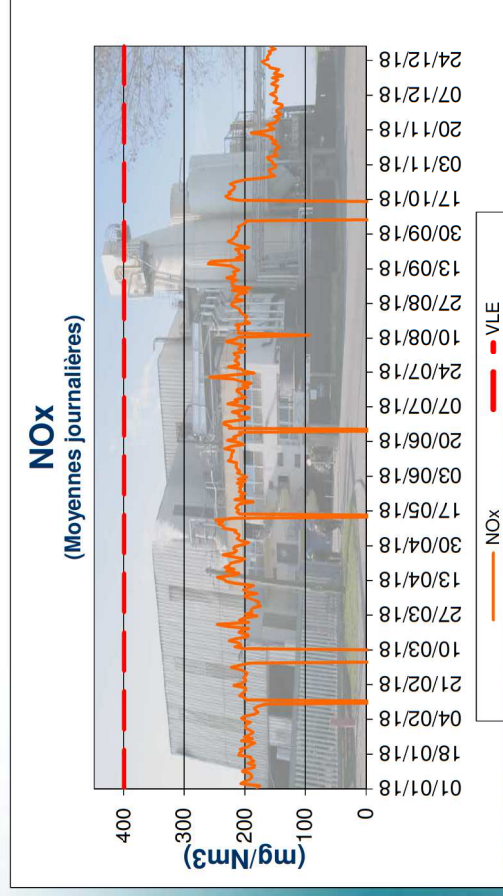
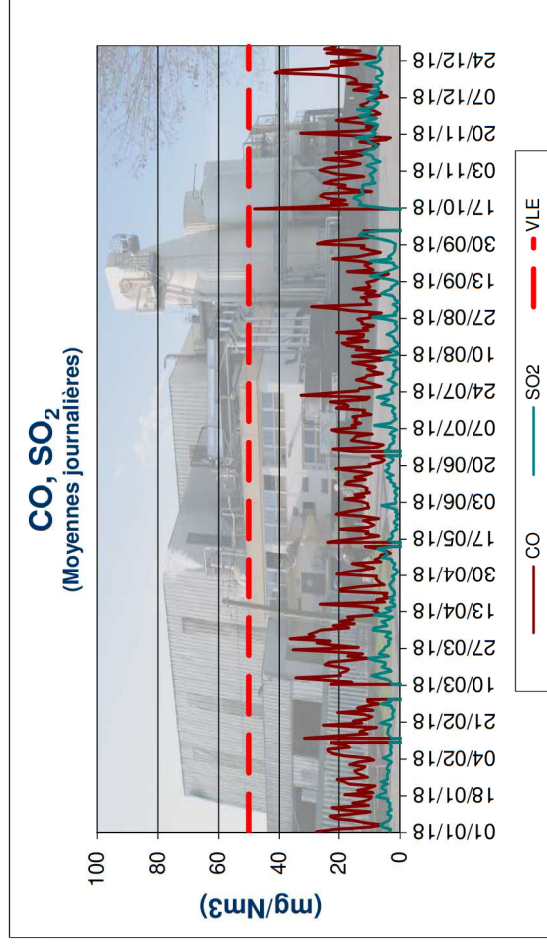
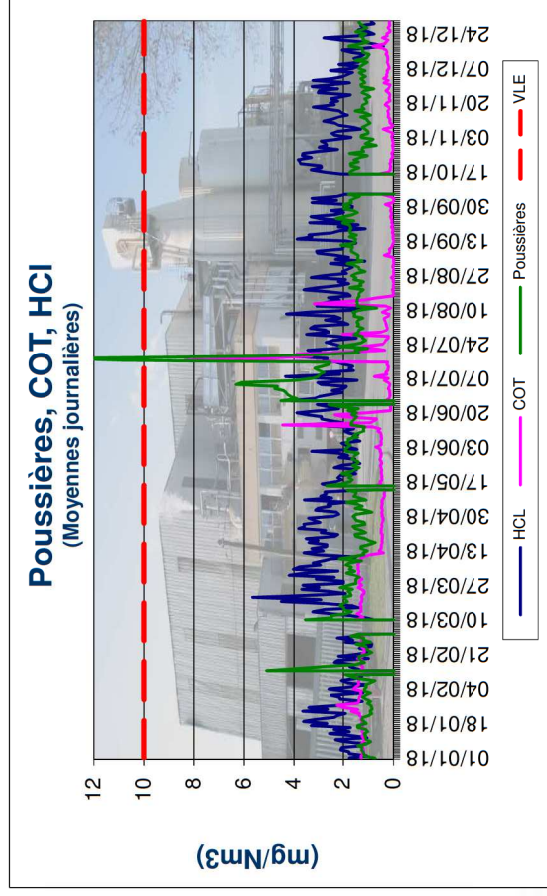
③ Surveillance environnementale



Rejets atmosphériques



Autosurveillance rejets atmosphériques

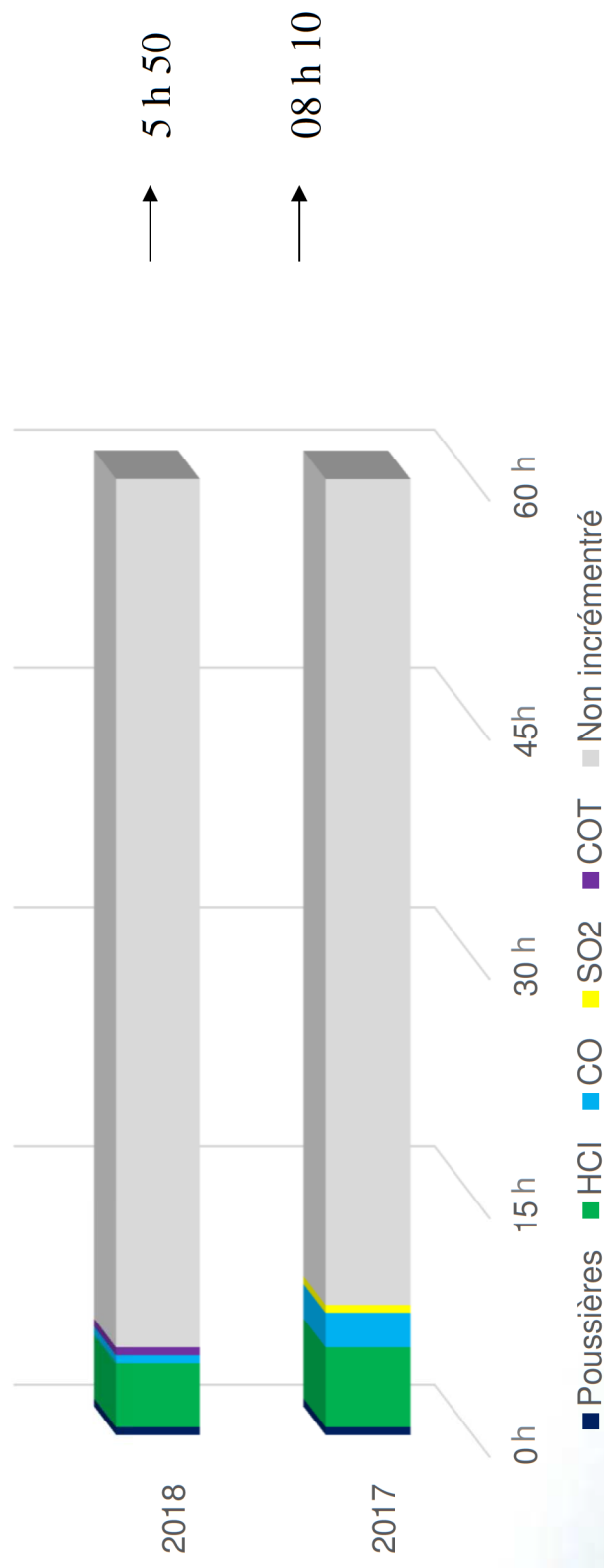


Dépassements de 2 moyennes journalières sur le paramètre Poussières les 16 et 17 juillet 2018 lors de la phase de redémarrage des installations (arrêt technique programmé).

Cause : Problème technique au niveau du registre de recirculation des fumées du filtre à manches
Action mise en œuvre : Renforcement des joints d'étanchéité et nettoyage des portés.

Autosurveillance rejets atmosphériques

Compteur dépassement



Compteur indisponibilité

• 2017 = 01 h 50

• 2018 = 03 h 30

Contrôles périodiques rejets atmosphériques

Paramètre	Unité	2017 S1	2017 S2	2018 S1	2018 S2	Seuils AP 27/10/05
Teneur en poussières	mg/Nm ³ sec à 11% O ₂	0,06	0	0,7	3,10	<10
HCl	mg/Nm ³ sec à 11% O ₂	9,1	2,7	4,1	1,1	<10
CO	mg/Nm ³ sec à 11% O ₂	3	8	4,7	17	< 50
HF	mg/Nm ³ sec à 11% O ₂	0,07	0,08	0,1	0,09	< 1
SO _x	mg/Nm ³ sec à 11% O ₂	4,9	4,3	4,3	1,9	< 50
NO _x	mg/Nm ³ sec à 11% d'O ₂	285	262	288,9	286,2	< 400
COV	mg/Nm ³ sec à 11% d'O ₂	0	0,8	1,8	0	<10
Cd+Tl	mg/Nm ³ sec à 11% d'O ₂	0,00006	0,0003	0,000073	0,00010	<0,05
Sb,As,Pb,Cr,Co,Cu, MnNi,V	mg/Nm ³ sec à 11% d'O ₂	0,07	0,22	0,02	0,02	< 0,5
Hg	mg/Nm ³ sec à 11% d'O ₂	0,001	0,0005	0,0006	0,003	<0,05
Dioxines/Furanes (PCDD/PCDF)	ng/Nm ³ sec à 11% d'O ₂	0,004	0,0032	0,00005	0,008	< 0,10

Tous les contrôles périodiques des rejets atmosphériques de la période sont conformes aux seuils réglementaires

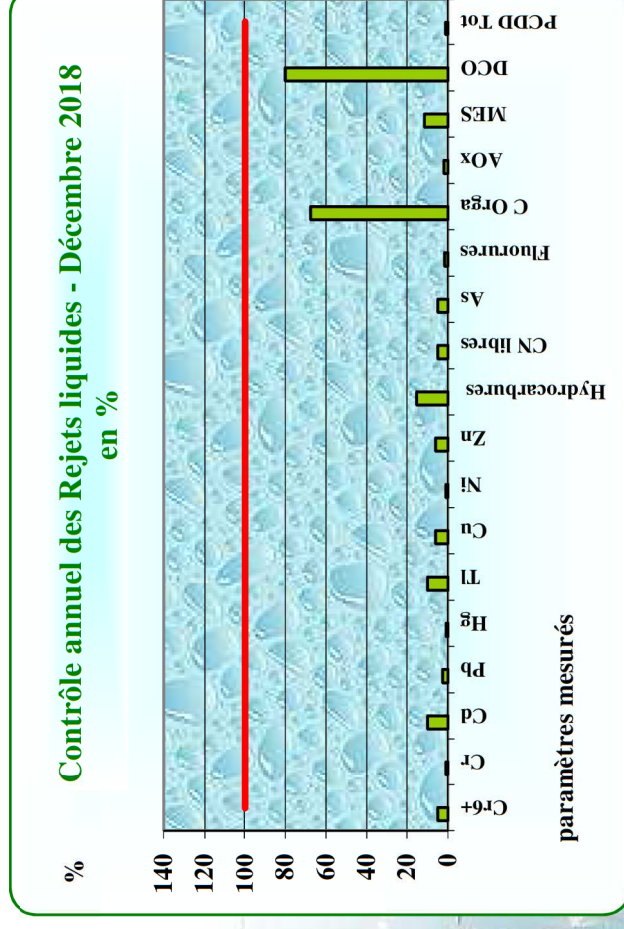


Rejets aqueux



Rejets GARONNE Mesures Annuelles 2018

- Les rejets en Garonne comprennent les eaux pluviales de toiture ainsi que les eaux de voiries. Une surveillance est réalisée en continue sur les paramètres pH, température et débit.
- Une campagne d'analyse est réalisée de façon annuelle. L'échantillon est confié au laboratoire EUROFINS. L'ensemble des résultats d'analyse réalisée le 17/12/2018 est conforme :

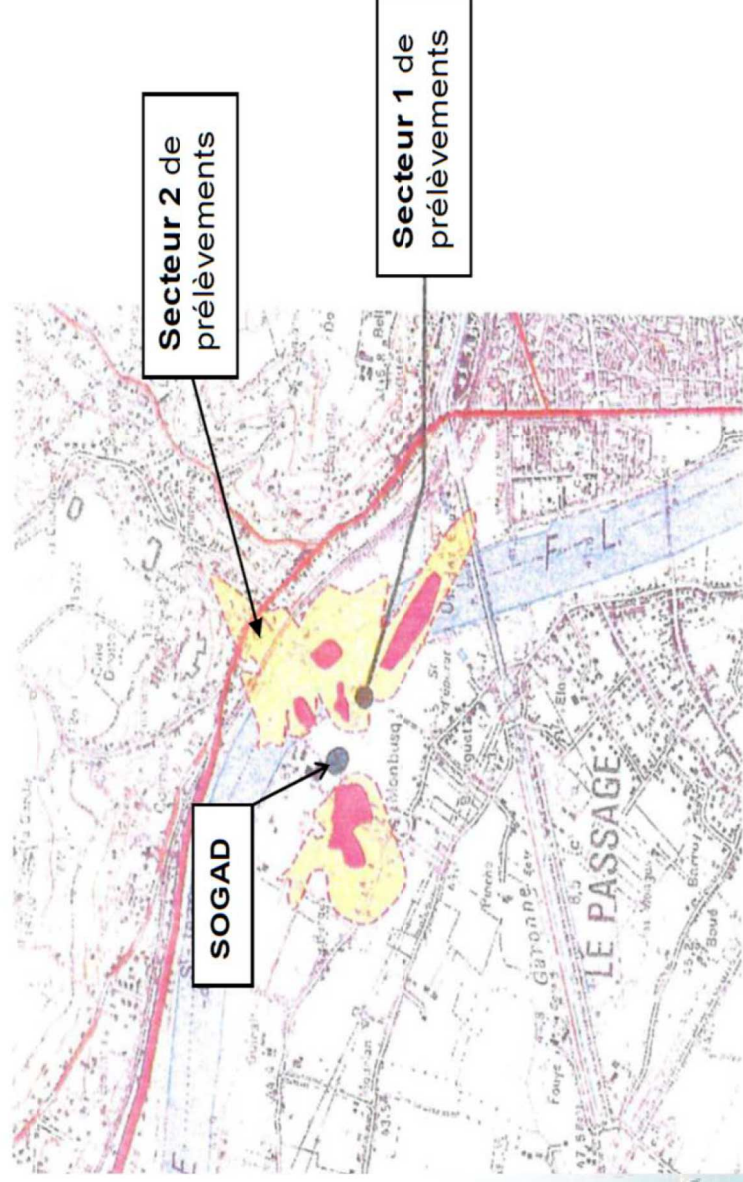


Suivi environnemental



RETOMBÉES AU SOL

Localisation des deux points :



SD1- Métaux

Paramètres	Résultats en mg/kg MS													Valeurs guides retenues (mg/kg)	Moyenne (mg/kg)	Médiane (mg/kg)	
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017				2018
	Métaux et Métalloïdes	< 7,79	< 3,91	< 5,1	1,82	3,79	< 5,0	< 5,0	< 5,0	< 1,0	< 1,0	< 1,0	< 1,0				< 10,0
Antimoine (Sb)	11,9	12,5	10,6	13,6	24,2	12,0	11,0	14,0	12,0	16,0	15,0	17,0	12,0	11,3	25	13,8	12,3
Arsenic (As)	< 1,95	< 0,98	0,5	< 1,00	0,7	< 0,4	< 0,4	< 0,4	< 0,4	< 0,4	< 0,4	< 0,4	< 0,4	0,62	0,7	0,6	0,6
Cadmium (Cd)	26,5	22,9	15,7	18,0	17,7	17,0	17,0	13,0	16,0	17,5	18,1	18,0	19,0	15,6	115	18,0	17,6
Chrome (Cr)	7,32	7,84	5,1	< 1,00	< 1,00	6,0	7,0	4,2	5,5	6,1	5,8	5,7	5,2	6,5	25	6,0	5,9
Cobalt (Co)	14,4	20,7	12,7	15,3	16,1	15,0	15,0	10,0	16,0	16,5	15,8	15,4	14,0	17,9	52	15,3	15,4
Cuivre (Cu)	389	391	299,7	346	396	330	340	310	310	330	325	320	318	337	-	338,7	330,0
Manganèse (Mn)	15,3	16,5	13,7	17,5	18,0	19,0	18,0	12,0	15,0	18,0	17,5	19,0	17,0	15,9	71	16,6	17,3
Nickel (Ni)	27,8	29,9	26,8	29,9	36,1	28	31	27	37	30,8	29,9	32,1	28	30,9	61	30,4	29,9
Plomb (Pb)	40,4	34,4	17,2	19,5	21,7	20,0	19,0	13,0	17,0	20,5	19,8	19,5	19,4	19,1	-	21,5	19,5
Vanadium (V)	< 0,39	< 0,39	0,142	< 0,10	0,1	< 0,05	< 0,05	0,06	0,06	< 0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,1	0,1	0,10	0,1	0,1
Mercuré (Hg)	< 7,79	< 3,91	< 0,51	< 10,0	< 10,0	< 0,249	< 0,256	< 0,4	< 0,4	< 0,4	< 0,4	< 0,4	< 0,5	0,11	1,7	0,1	0,1
Thallium (Tl)																	

Tableau 9 : Résultats pour les métaux et métalloïdes pour l'échantillon S1

A noter que les moyennes et médiane ont été calculées pour les métaux et métalloïdes afin de situer les concentrations 2018 par rapport à l'ensemble des concentrations mesurées depuis le début de la surveillance.

Extrait de l'interprétation du rapport 2018



SD2 - Métaux

Paramètres	Résultats en mg/kg MS																	Valeurs guides retenues (mg/kg)	Moyenne (mg/kg)	Médiane (mg/kg)
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018						
Métaux et Métalloïdes	< 7,69	< 3,89	< 5,1	5,51	2,42	< 5,0	< 5,0	< 5,0	1,3	1,6	1,4	1,3	< 10,0	1,5	-	2,1	1,5			
Antimoine (Sb)	16,1	15,5	14,7	16,7	19,4	18,0	18,0	20,0	17,0	17,9	18,0	17,5	11,0	12,4	25	16,6	17,3			
Arsenic (As)	< 1,92	1,03	1,0	< 1,00	0,95	0,6	0,57	< 1,0	0,56	0,62	0,55	0,61	< 0,5	0,5	0,7	0,7	0,6			
Cadmium (Cd)	45,0	42,4	26,9	27,7	28,1	31,0	35,0	29,0	32,0	31,0	30,0	28,5	17,0	17,4	115	30,1	29,5			
Chrome (Cr)	12,0	12,1	9,1	< 1,00	< 1,00	11,0	12,0	8,8	10,0	10,5	10,8	10,1	9,7	7,72	25	10,3	10,3			
Cobalt (Co)	54,4	62,5	50,8	58,2	53,8	56,0	58,0	55,0	56,0	55,8	54,8	56,1	14,0	14,2	52	50,0	55,4			
Cuivre (Cu)	502	479	455,0	428,0	450,0	470,0	480,0	440,0	440,0	450,0	460,0	455,0	445,0	366	-	451,4	452,5			
Manganèse (Mn)	29,8	28,2	26,4	25,5	27,4	33,0	34,0	26,0	28,0	32,0	31,2	30,9	16,0	16,9	71	27,5	28,1			
Nickel (Ni)	60,6	55,9	49,3	131,0	53,9	57,0	56,0	51,0	57,0	54,0	56,0	54,0	26,0	22,5	61	56,0	55,0			
Plomb (Pb)	60,7	61,3	28,9	26,6	29,0	32,0	34,0	26,0	30,0	33,0	27,0	31,0	25,5	20,8	-	33,3	29,5			
Vanadium (V)	< 0,38	< 0,39	0,249	0,31	0,27	0,25	0,22	0,26	0,29	0,24	0,26	0,24	< 0,1	< 0,10	0,10	0,2	0,3			
Mercure (Hg)	< 7,69	< 3,89	< 0,51	< 9,0	< 10,0	< 0,258	0,288	< 0,4	0,6	0,71	0,64	0,69	< 0,5	0,13	1,7	0,5	0,6			
Thallium (Tl)																				

Tableau 10 : Résultats pour les métaux et métalloïdes pour l'échantillon S2

SD1 et SD2 – Conclusion sur les métaux

Au regard des résultats obtenus pour la campagne 2018, aucune dépassement n'est constaté par rapport aux valeurs guides retenues pour les deux échantillons (S1 et S2) constitués.

Extrait de l'interprétation du rapport 2017



SD1 et SD2 - PCDD/F

Réf. échantillon	Teneur totale en dioxines et furanes en ng équivalent toxique ou I-TEQ par kg de matière sèche													Valeurs guides retenues (mg/kg)
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
S1	5,3	2,2-2,5	3,5-3,8	1,7	2,8	4,6	4,7	4,6	4,4	3,8	4,6	4,4	3,8	3,0
S2	5,3	2,2-2,5	4,5-5,2	5,4	8,6	3,0	3,2	3,0	3,2	3,4	3,2	3,2	3,3	1,5



Extrait de l'interprétation du rapport 2018

Surveillance nappe phréatique

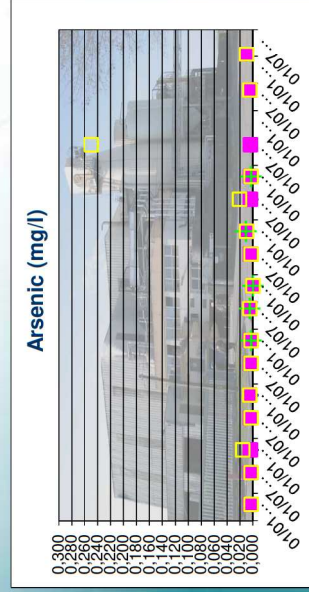
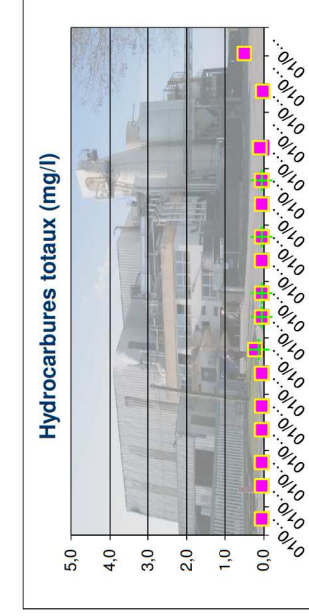
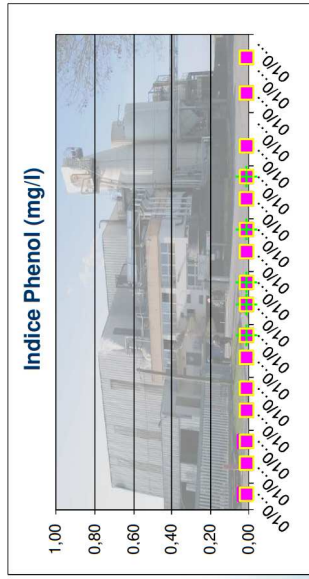
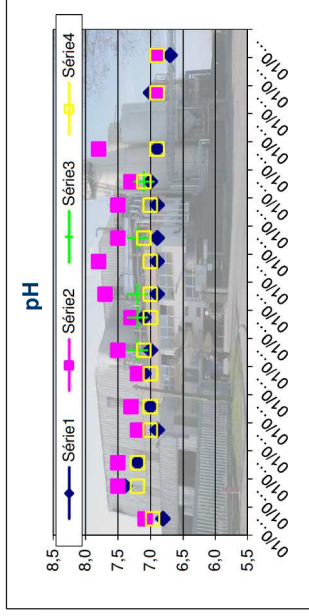
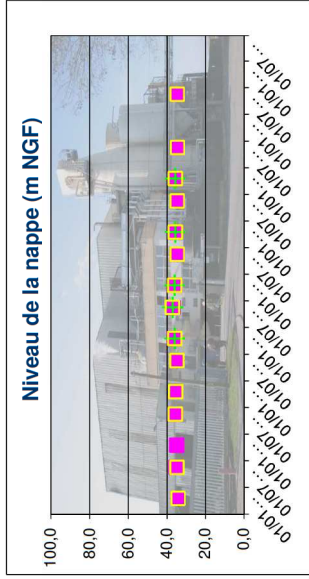


Plan de situation des piézomètres

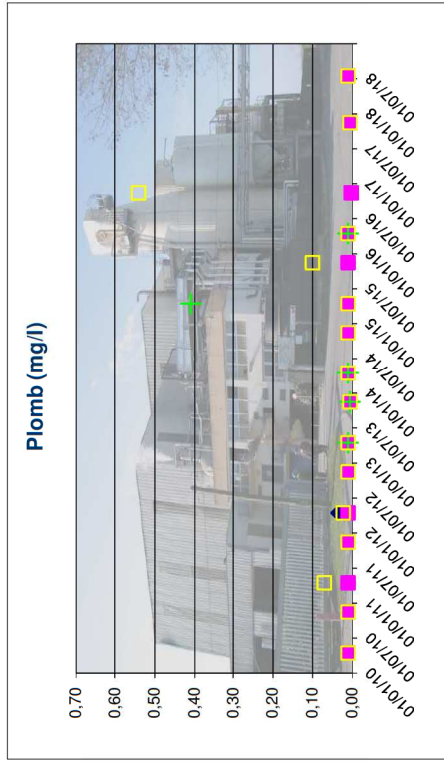
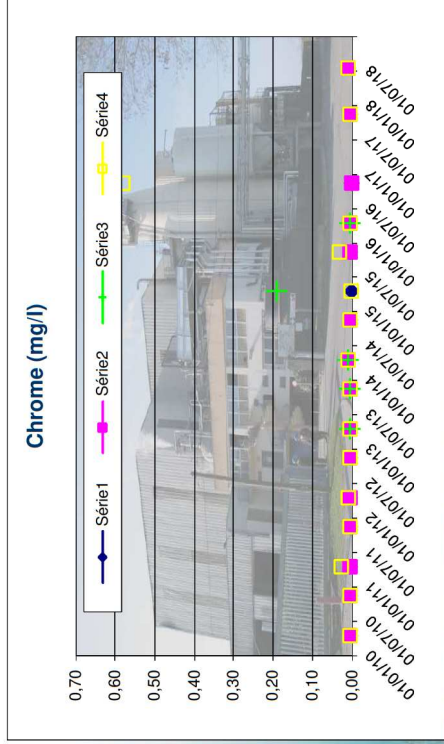
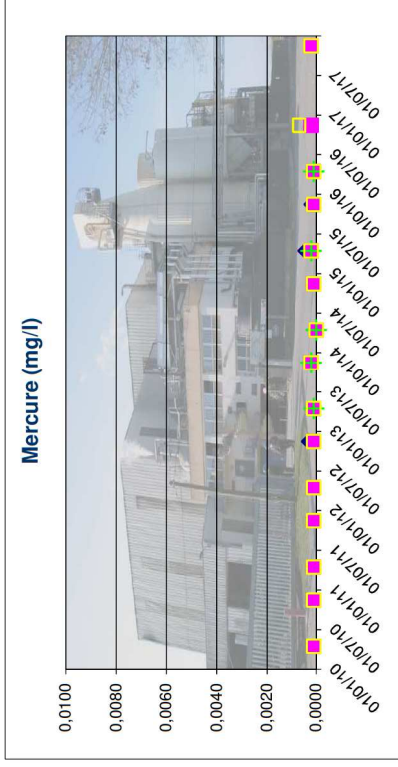
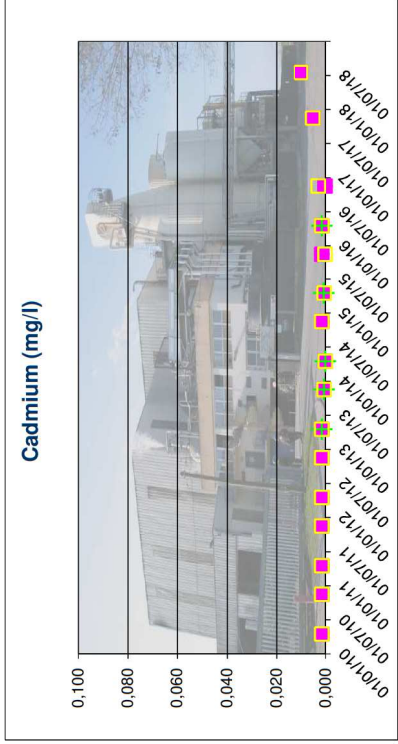


4 piézomètres

Résultats



Résultats



PIEZOMETRES

CONCLUSION:

Lors de cette campagne de suivi, les concentrations mesurées pour tous les paramètres analysés montrent des eaux de bonne qualité; les concentrations étant soit inférieures aux seuils de détection ou de référence, soit très faibles et peu significatives.

Il n'y a pas d'incidence perceptible de l'exploitation du site sur la qualité de la nappe.

Extrait rapport analyses piezos 2018



MERCI POUR VOTRE
ATTENTION

